



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le DIT rassemble les professionnels du domaine de la protection de l'adulte

### **Echanges entre partenaires sur le thème de la curatelle**

**Une rencontre a été organisée hier par le Département des institutions et du territoire (DIT) avec les partenaires du domaine de la protection de l'adulte, notamment les justices de paix, ainsi que les milieux médico-social et associatif. Conduite par la cheffe du DIT auquel est rattaché le Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP), cette séance a permis de discuter des besoins de chacune et chacun, ainsi que de consolider les contacts entre partenaires du domaine de la curatelle.**

Le cadre législatif de la curatelle a énormément évolué ces dernières années, l'entrée en vigueur de la Réforme dite « des cas lourds » en 2012 ou de la Réforme vaudoise des curatelles en 2018 ont largement modifié les missions quotidiennes des curateurs professionnels et fait grimper le nombre de dossiers assumés par le SCTP. Le volume des mandats attribués par les Juges de Paix a ainsi passé de 1'300 en 2012 à près de 4'800 en 2021. Le SCTP a alors pris l'initiative de réunir les principaux acteurs du domaine afin de leur présenter l'impact de ces changements sur la prise en charge des personnes concernées, mais aussi écouter leurs besoins et répondre à leurs questionnements.

#### **Des partenaires avec des objectifs convergents**

Les discussions riches ont permis d'aborder des thèmes importants comme la répartition des rôles et de tâches dans le cadre d'un mandat de curatelle, la distinction entre curateur professionnel et volontaire, ainsi que la collaboration renforcée avec les différents partenaires. Des pistes de réflexion et d'amélioration dans la transmission des informations entre les entités ont également été initiées. Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat en charge du DIT se réjouit des discussions qui ont eu lieu : « Cette rencontre a surtout été l'occasion de rappeler que tous ces professionnelles et professionnels visent le même objectif : aider du mieux possible des personnes qui ont besoin d'une assistance à un moment de leur vie ». L'événement d'hier a donc créé des échanges positifs et développé l'envie de poursuivre le dialogue entre partenaires

lors de futures nouvelles rencontres.

### Outils d'explication en ligne et imprimés

Le SCTP en a également profité pour présenter à ses partenaires de nouveaux outils de communication à destination de ses principaux publics. Un flyer, qui sera distribué à toutes les personnes nouvellement sous curatelle, a été créé afin de leur expliquer leurs droits, ainsi que le rôle du curateur dans le cadre d'un mandat de protection. Deux vidéos ont été réalisées, l'une pour présenter les missions du curateur professionnel et l'autre afin s'expliquer à tout un chacun la différence entre un curateur professionnel et un curateur volontaire.

### Améliorations récentes

Plusieurs projets d'envergure permettant d'améliorer les conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs du SCTP ont récemment abouti. Le Conseil d'Etat a notamment décidé de pérenniser 60 postes d'auxiliaires d'ici 2023. Cette décision est venue appuyer deux autres projets d'importance majeure : la refonte complète du Système d'Information (SI) du SCTP et le regroupement futur sous un seul toit des effectifs lausannois actuellement répartis sur deux sites distincts.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 mai 2022

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DITS, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat

DIT, Katuska Stekel Diviani, cheffe de service, Service des curatelles et tutelles professionnelles

### **LIENS**

[\[Vidéo\] Curatelles et tutelles : accompagner, aider et protéger](#)

[\[Vidéo\] Curatelles et tutelles : une mission de proximité, diversifiée et gratifiante](#)